Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_052-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35

ASSEMBLEES

DCC26-052

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL DE JANZE

Monsieur Christian SORIEUX, Président, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre des réunions du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Janzé, un(e) délégué(e) communautaire doit être désigné(e) pour participer aux réunions de ce conseil.

2. ROLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance est l'instance chargée de veiller à la stratégie et au fonctionnement général de l'établissement.
Il exerce notamment les missions suivantes :

- se prononcer sur la stratégie de l'établissement et exercer un contrôle permanent sur sa gestion ;
- donner un avis sur les comptes et les orientations budgétaires.

Il ne gère pas l'établissement au quotidien, mais en assure le suivi et l'orientation.

3. APPEL A CANDIDATURE

Se déclare candidate :

CANDIDATE
Mme VALLEE Graziella

4. DEROULE DE LA DESIGNATION

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, cette désignation est réalisée sur la base du **scrutin secret**. Pour autant, le Conseil communautaire **peut décider, à l'unanimité, d'y déroger**. En effet, les textes ne prévoient pas expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_052-DE

5. RESULTAT

RAPPEL : Nombre de membres composant le Conseil communautaire :	**43**
Nombre de conseillers présents :	**42**
A AJOUTER : Nombre de pouvoirs :	**1**
A DEDUIRE : Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	**0**
Nombre de votants :	**43**
Nombre de suffrages exprimés (main levée) :	**43**
Majorité absolue :	**22**
Résultat :	**Pour : 43 voix** **Contre : 0 voix** **Abstention : 0voix**

Au vu du résultat du vote, est élue : Madame Graziella VALLEE

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-21 et L2143-3,

Vu le Code de la santé publique,

Il vous est proposé :

- *De déroger au scrutin secret ;*
- *De **désigner** la **déléguée communautaire** représentant Roche aux Fées Communauté, appelée à **siéger au Conseil de surveillance de l'Hôpital de Janzé**, pour une durée de 5 ans, sauf modification ou cessation de fonctions :*
  - ***Madame Graziella VALLEE***
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son Représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : **Adoptée à l'unanimité**

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260421-DCC26_052-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU 14 AVRIL 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel le 7 avril 2026, s'est réuni le 14 avril 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Madame Graziella VALLEE, Conseillère communautaire du Theil de Bretagne

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, Mme Lucie FILEAUX, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Jennifer MAILLARD, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Muriel HÉLARY, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Était absente :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT ***(donne pouvoir à M Philippe BERTHELOT)***

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (42 présents / 1 pouvoir)

Nombre de votants : 43 ; Voix pour : 43 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

La Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Graziella VALLEE